

PROCEDURE DE VALIDATION DES STAGES PRATIQUES BAFA ET BAFD

Les certificats de stages pratiques BAFA et BAFD sont désormais transmis de façon dématérialisée par l'organisateur de l'accueil collectif de mineurs, à la DDCS du lieu de son déroulement via l'application TAM (1).

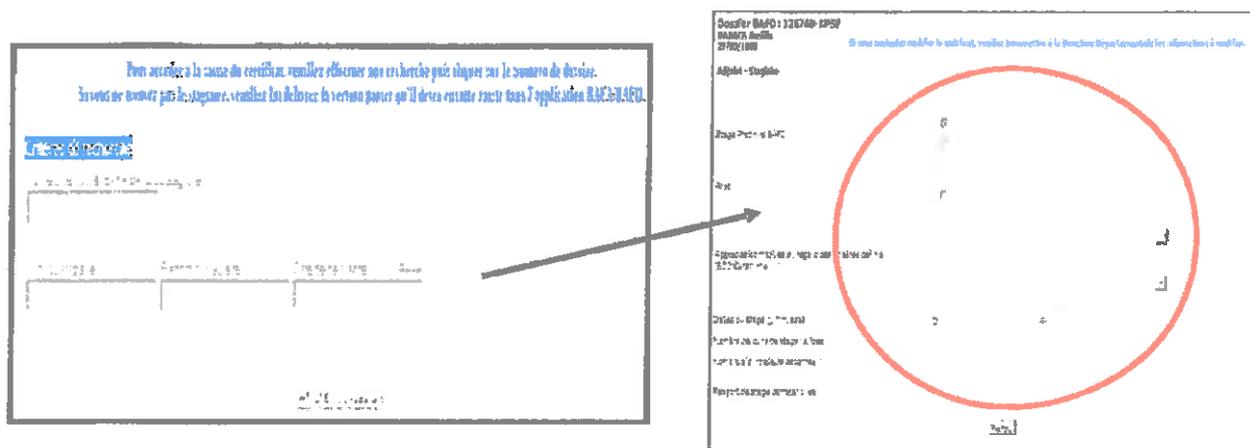
Les stages pratiques BAFA-BAFD doivent se dérouler en France et sont autorisés uniquement en séjour de vacances, en accueil de loisirs, ou en accueil de scoutisme déclaré.

I. Transmission dématérialisée des certificats de stages pratiques BAFA ou BAFD via TAM :

1. L'organisateur de l'accueil collectif de mineurs dans lequel se déroule un ou plusieurs stages pratiques BAFA ou BAFD transmet désormais l'avis et l'appréciation du candidat directement via TAM en cliquant dans la fiche complémentaire correspondante sur le lien "saisir certificat" (accessible dans la colonne « Stage BAFA/BAFD »).

EQUIPE D'ENCADREMENT							Stage BAFA/BAFD
Prénom	Naissance	Début Actif	Fm Actif	Fonction	Départ	Qualité	
...	Saisir certificat
...	Saisir certificat
...	Saisir certificat
...	Saisir certificat
...	Saisir certificat
...	Saisir certificat
...	Saisir certificat
...	Saisir certificat
...	Saisir certificat

2. A l'aide du numéro d'inscription préalablement communiqué par le candidat ou de son nom, prénom et date de naissance, l'organisateur peut, après vérification de l'inscription administrative du stagiaire, renseigner le certificat de stage pratique et le transmettre à la DDCS en cliquant sur « valider ».



NB : L'appréciation est limitée à 900 caractères, mais il est possible d'ajouter en pièce jointe un rapport de stage pratique au moment de l'enregistrement du certificat (afin de compléter l'avis motivé).

Cette procédure dématérialisée **dispense** le candidat BAFA ou BAFD de la saisie du stage dans son espace personnel internet et l'envoi du certificat original par courrier au service chargé de sa validation.

N.B. : Si le nombre de jours de stage ne comporte pas de $\frac{1}{2}$ journée, tapez 0 dans la partie « $\frac{1}{2}$ journée» pour pouvoir valider votre saisie.

NB : Les nouveaux modèles de certificat de stage pratique BAFA-BAFD sont téléchargeables, par le candidat, dans son espace personnel internet ou peuvent être retirés auprès de son service gestionnaire.

⚠ Le directeur ou l'organisateur doit continuer à remettre au candidat, à l'issue de son stage, un certificat de stage pratique portant sa signature et son cachet.

⚠ L'organisateur qui est compétent pour transmettre le certificat BAFA/BAFD à la DDCS-PP doit conserver un exemplaire signé, qui pourra être demandé en cas de contrôle par le directeur régional de la DRJSCS (ou la DDCS-PP).

⚠ Pour le BAFD, s'il appartient à l'organisateur de l'accueil de formuler une appréciation motivée sur les aptitudes du directeur stagiaire à exercer les fonctions prévues, ceux-ci ne doivent en aucun cas être enregistrés dans TAM par le directeur lui-même. En effet, ces éléments devront être renseignés uniquement avec le profil « Administrateur » (codes d'accès à ne pas transmettre aux directeurs des accueils, qui doivent utiliser uniquement le profil « Directeur de centre »).